

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel.:(251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21
Email: situationroom@africa-union.org, oau-ews@ethionet.et

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ

642^{EME} RÉUNION

ADDIS ABÉBA, ÉTHIOPIE

6 DÉCEMBRE 2016

PSC/PR/COMM.(CDXLII)

COMMUNIQUÉ

COMMUNIQUÉ

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 642^{ème} réunion tenue le 6 décembre 2016, a adopté la décision qui suit sur les conclusions de la réunion du Comité de haut niveau de l'UA sur la Libye, tenue à Addis Abéba, le 8 novembre 2016, au niveau des chefs d'État et de Gouvernement :

Le Conseil :

1. **Prend note** de la communication faite par le Commissaire à la Paix et à la Sécurité, l'Ambassadeur Smail Chergui. Le Conseil **prend également note** de la déclaration du Représentant permanent de la Libye auprès de l'UA ;
2. **Rappelle** ses communiqués et communiqués de presse antérieurs sur la situation en Libye, en particulier le communiqué (PSC/PR/COMM. (DCIV), adopté lors de sa 604^{ème} réunion tenue le 9 juin 2016, dans lequel le Conseil a souligné la profonde préoccupation de l'UA face à la situation humanitaire et sécuritaire qui prévaut dans le pays et fermement condamné tous les actes de violence ;
3. **Se félicite** de la tenue, à Addis Abéba, le 8 novembre 2016, de la réunion du Comité de haut niveau de l'UA sur la Libye et des pays voisins de la Libye, au niveau des chefs d'État et de Gouvernement, et **endosse dans sa totalité** le communiqué publié à l'issue de la réunion ;
4. **Exprime sa profonde préoccupation** face à l'escalade de la violence, l'impasse dans le processus politique et la détérioration de la situation humanitaire dans le pays. Dans ce contexte, le Conseil **réaffirme** sa conviction qu'il n'y a pas de solution militaire au conflit en Libye, et que toutes les parties prenantes libyennes doivent, par le dialogue, œuvrer à surmonter leurs différends politiques ;
5. **Exhorte** les membres de la Chambre des Représentants et le Conseil de la Présidence du Gouvernement d'Entente nationale à travailler ensemble en vue de trouver des solutions aux questions politiques pendantes qui les divisent et de définir une voie à suivre positive. À cet égard, le Conseil **souligne la nécessité urgente** de nommer un nouveau Cabinet plus inclusif en vue de la formation d'un nouveau Gouvernement d'Entente nationale. Le Conseil **exhorte** en outre la Chambre des Représentants à approuver, dans les meilleurs délais possibles, la nouvelle liste consensuelle des membres du Cabinet, tel que prévu dans l'Accord politique libyen. Le Conseil **demande** à l'actuel Gouvernement d'Entente nationale de continuer d'exercer ses fonctions jusqu'à l'approbation d'un nouveau Cabinet par la Chambre des Représentants ;
6. **Encourage** toutes les parties prenantes libyennes, tout en leur exprimant sa satisfaction pour les avancées enregistrées dans la lutte contre le terrorisme et en particulier la défaite de l'État islamique à Syrte, à poursuivre la lutte jusqu'à l'éradication complète de ces éléments

terroristes du territoire libyen. À cet égard, le Conseil **appelle** les États membres de l'UA et la communauté internationale toute entière à continuer à apporter leur appui au Gouvernement d'Entente nationale, dans l'effort visant à éradiquer la menace terroriste ;

7. **Réaffirme** son engagement à défendre la souveraineté, l'indépendance, l'intégrité territoriale et l'unité nationale de la Libye, et a appelé à mettre un terme à toute ingérence extérieure dans les affaires intérieures de la Libye, afin d'éviter une nouvelle escalade dans la crise, et de faire avancer le processus de paix ;

8. **Salue** les efforts continus des pays voisins de la Libye, en vue de restaurer la paix dans le pays. Dans ce contexte, le Conseil **se félicite** de la recommandation faite par le Comité de haut niveau de l'Union africaine au prochain Sommet de l'Union africaine, d'inclure les pays voisins de la Libye, comme membres à part entière, dans le Comité de haut niveau. Le Conseil **attend avec intérêt** le rapport et la feuille de route sur les activités du Comité de haut niveau qui seront soumis au prochain Sommet de l'Union ;

9. **Demande** à la Commission, conformément à la décision du Comité de haut niveau, de finaliser les modalités nécessaires à la tenue d'une réunion des parties prenantes libyennes pour examiner la question de la réconciliation nationale, dans le cadre de la mise en œuvre de la décision de la Conférence adoptée à Kigali, en juillet 2016, et **appelle** toutes les parties prenantes libyennes à coopérer pleinement pour le succès de cette initiative ;

10. **Convient** de se réunir, dans les meilleurs délais possibles, pour examiner la situation en Libye. A cet égard, le Conseil **prend note** de la proposition faite par le Président du Comité de haut niveau, S. E. Denis Sassou Nguesso, Président de la République du Congo, pour la tenue de la réunion du Comité de haut niveau au niveau des chefs d'État et de Gouvernement ;

11. **Décide** de rester activement saisi de la question.